



COMMUNE DE LUZÉCH
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête publique préalable à l'aliénation d'une partie du chemin rural et sa déviation

Par arrêté n° LUZ-AG-23-001 du 12 janvier 2023, le Maire de LUZÉCH a :

- ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur le projet d'aliénation et de déviation d'une partie du chemin rural dit « de Fages à La Lacade ».
- désigné M. Robert MARTEL en qualité de commissaire enquêteur.
- fixé les dates de l'enquête du **vendredi 3 février 2023 à 09 h 00 au lundi 20 février 2023 à 19 h 00.**

Le dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés et consultables en mairie :

- les lundi, mercredi, vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30
- le mardi de 9 h à 12 h.

et sur le site internet de la commune (<http://www.ville-luzech.fr>) pendant la durée de l'enquête.

Chacun pourra consigner ses observations :

- en mairie sur le registre,
- par courrier postal adressé à M. le Commissaire enquêteur – Mairie de Luzech - 26, Place du Canal - 46140 LUZÉCH.
- par courriel : commissaire.enqueteur-46@hotmail.com

Le commissaire enquêteur recevra le public sans rendez-vous à la Mairie de LUZÉCH,

- **vendredi 3 février 2023 de 9 h à 12 h**
- **lundi 20 février 2023 de 15 h à 18 h.**

Il pourra être contacté au **07 81 02 80 81**, afin de convenir d'un rendez-vous, en particulier pour échanger par visioconférence

A l'issue de l'enquête, les administrés pourront consulter le rapport et les conclusions à la mairie de LUZÉCH et sur le site internet de la commune.

LUZÉCH, le 12 janvier 2023

Pour le Maire empêché,
L'adjoint au Maire,


Pierre BORREDON